



**une
dérégulation
contre les
salarié-es
en faveur
des patrons !**

Ce projet de loi est un vrai fourre-tout de mesures qui semblent partir dans tous les sens. En examinant de plus près le contenu, une ligne directrice apparaît, donnant de fait toute sa cohérence au projet. Nous sommes dans le dogme ultra libéral : moins de règles créeraient plus de richesses et d'emplois. En affaiblissant les garanties collectives, c'est une attaque en règle contre les salarié-e-s, qui représentent pourtant 93 % des actifs (et parmi ceux-ci 98 % gagnent moins de 3 200 € par mois). Ce sont donc les classes populaires et les classes moyennes qui sont impactées.

Que trouve-t-on dans ce projet ?

- Une loi contre la démocratie : la loi donne une habilitation systématique à légiférer par ordonnance et renvoie à la prise de décrets ; c'est donc l'exécutif qui décide de tout ! Plus de débat avec les parlementaires !
- Une dérégulation assumée des professions juridiques livrées ainsi à la concurrence des multinationales plutôt que d'en faire de vrais services publics.
- L'affaiblissement du rôle de l'État : la loi s'inspire et décline le « choc de simplification », inscrit dans le pacte de responsabilité. L'esprit général est de consacrer un état « facilitateur », au service des entreprises, à la place d'un état « social ». Cela passe notamment par un coup de rabot sur toutes les missions de contrôle qui nuiraient aux entreprises (**inspection du travail, contrôles fiscaux...**).
- C'est aussi de nouvelles privatisations comme l'aéroport de Blagnac, en attendant d'autres infrastructures publiques ? On refait la même erreur que par le passé avec la privatisation des autoroutes, en privilégiant un apport de cash éphémère plutôt qu'une rente annuelle.
- Une attaque contre les services publics de transports de passagers, avec la généralisation du transport inter urbains par cars. Cette mise en concurrence avec le rail surtout va encore affaiblir le service public sans rien garantir à l'usager.
- Une remise en cause générale des droits et garanties des salarié-es
 - La banalisation du travail du dimanche avec 12 dimanches travaillés par an, presque sans conditions. **A terme il n'y aura plus de majoration de salaire pour le travail dominical.**

- Un recul sur les bonifications pour travail de nuit, recul à minuit au lieu de 21h00 pour passer en horaire de nuit.
- **Suppression déguisée de la médecine du travail** (plus de prévention, plus d'obligation à l'employeur de trouver un poste aménagé pour les salarié-es usé-es), plus de pénalités pour les entreprises n'employant pas de travailleurs handicapés (partie médecine du travail retirée du projet Macron mais qui va vite revenir dans une autre loi).

- Un recul du droit du travail au détriment des salarié-es
- Une **attaque en règle contre les prud'hommes** : après avoir supprimé les élections des conseillers, la loi considère les conseillers prud'homaux comme des incompetents ! On assiste à un recadrage du champ d'intervention qui vise à restreindre le champ syndical. La loi encourage le recours aux juges professionnels.
- Un nouvel affaiblissement de l'Inspection du Travail : après la réforme Sapin qui a restreint son champ d'intervention, la Loi Macron poursuit la manœuvre en dépénalisant le délit d'entrave au fait syndical dans les entreprises et plus largement **dépénalise le droit du travail au profit de simples amendes (jamais payées !)** et de sanctions administratives qui pourront en plus être négociées avec les Préfets toujours sensibles aux chantages à l'emploi. Les salarié-es se voient privés de moyens d'action auprès de l'inspection du travail.



• **Facilitation des licenciements** : suppression du droit de regard de l'administration lors de licenciements par « petits paquets » dans les boîtes de moins de 50 salarié-es, suppression des critères d'ordre lors des licenciements, et en matière de reclassement, la responsabilité est portée sur le salarié licencié !

► **Un laxisme environnemental** : Il s'agit de « simplifier » le droit de l'environnement en allégeant les « contraintes » pour les entreprises. Par exemple, le **plan de prévention des risques technologiques est allégé**, les riverains des entreprises dangereuses apprécieront. La simplification vise en fait essentiellement à **alléger les normes**, les obligations **au profit de l'économie** alors que la situation environnementale devraient plutôt tendre à les renforcer, ceci avant « Paris Climat 2015 » et le « verdissement » de façade du discours de Hollande.

Cette loi s'attaque donc aux plus précaires (femmes, jeunes) et à l'ensemble du salariat et ne peut que faire augmenter le chômage. Tout ça pour répondre aux diktats des banques et de la commission européenne qui veulent de la rentabilité financière.

C'est un **retour en arrière** au début du XX^e siècle en matière de droits et garanties pour les salarié-es. Et Macron se permet en plus de se moquer ouvertement de la jeunesse en leur disant « devenez milliardaires » !

La CGT revendique au contraire

- La fin des mesures d'austérité, contre productives socialement et économiquement.
- La sanctuarisation du repos dominical, garant du vivre ensemble (famille, sport, loisirs).
- L'encadrement strict du travail de nuit (qui réduit fortement l'espérance de vie !).
- Le rétablissement des élections prud'homales au suffrage direct et le renforcement du rôle du conseiller du salarié.
- Un protectionnisme social et environnemental européen, dans le cadre du co-développement.
- Le renforcement de la lutte contre les fraudes sociales, fiscales et environnementales.
- La fin des exonérations de cotisations sociales, l'arrêt du CICE (crédit impôt compétitivité 20 milliards au patronat sans contrepartie en terme d'emplois et de salaires).
- L'augmentation des salaires et des droits sociaux, seule solution pour sortir de la crise.

*Donnez-vous les moyens d'agir,
syndiquez-vous à la CGT*

BULLETIN DE CONTACT DE SYNDICALISATION

Je souhaite ☐ prendre contact ☐ me syndiquer

NOM : Prénom :

Adresse :
.....
.....

Code Postal : Localité :

Tél. : Fax :

e-mail :

Entreprise :

Secteur d'activité :

Localité :

Bulletin à renvoyer à la cgt.



Union Départementale CGT 44
Maison des Syndicats
1, place de la Gare de l'État - C.P. n° 1
44276 NANTES cedex 2
Tél. : 02 28 08 29 80
ud44@cgt.fr



Union Locale NANTES
Maison des Syndicats
1, place de la Gare de l'État - C.P. n° 1
44276 NANTES cedex 2
Tél. : 02 28 08 29 80
union-locale@cgt-nantes.com

Union Locale SUD-LOIRE
16, rue Monnier - 44400 REZÉ
Tél. : 02 40 84 34 89
ulcgtreze@wanadoo.fr

Union Locale BASSE-LOIRE
Place des 12 Femmes en Colère
44220 COUÉRON - Tél. : 02 40 86 21 43
ulcgtbasseloire@gmail.com

Union Locale CARQUEFOU
Impasse de la Hache
44470 CARQUEFOU
Tél. : 02 40 30 32 45 -
Fax : 02 51 13 59 44
ul.cgt.carquefou@wanadoo.fr

Union Locale ST-HERBLAIN
42, rue de la Dutée
44800 SAINT-HERBLAIN
Tél. : 02 40 92 15 63
cgt.ul.stherblain@wanadoo.fr

Union Locale CHATEAUBRIANT
1, rue de la Gare
44110 CHATEAUBRIANT
Tél. : 02 40 81 04 82
cgt.chateaubriant.44@sfr.fr

Union Locale ANCENIS
Espace Corail
30, rue Francis Robert
44150 ANCENIS
Tél. : 02 40 96 07 09
ulcgtancenis@orange.fr

Union Locale ST NAZAIRE
Maison des Syndicats
4, rue Marceau
44600 SAINT-NAZAIRE
Tél. : 02 40 22 23 21
secretariat.cgt.saint-nazaire@wanadoo.fr

Union Locale BLAIN
1, chemin de la Prée
44130 BLAIN
02 40 87 07 12
ulcgtblain@gmail.com

Union Locale PAIMBOEUF
2 rue Pronzat
44560 PAIMBOEUF
Tél. 09 60 42 20 78
Fax 02 40 27 60 44
ul-cgt44560@orange.fr

Union Locale CLISSON
1, rue des Filatures
44190 CLISSON
Tél. : 02 28 01 84 41 - 06 40 21 71 39
unionlocalecgtclisson@orange.fr

